

**Cadre réglementaire de l'activité**  
**Durée 1h00 - Coefficient 2**

Le référentiel n'est pas une correction. Il donne des points clés qu'il faut développer

1- Définir et donner un exemple d'obligation de moyens pour un DP (2 points) ?

Obligation de moyen : mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour éviter un dommage à autrui, même si la réglementation ne l'indique pas clairement

⇒ Exemples : laisser quelqu'un en sécurité surface , disposer un pendeur avec bouée en surface lors des ateliers avec remontée verticale jusqu'en surface ...etc

2- Quelles sont les prérogatives et actions que peut réaliser un MF1 au sein d'un club et au sein d'une CTR (4 points)

**Club :**

signer carnet plongée, valider brevet N1 à 3, PA et PE, signer aptitudes GP, valider qualif DP-N5, signer certaines compétences du Rifap

**CTR :**

Jury examen GP, initiateur

3- Un MF1 est un cadre de la FFESSM. Il peut s'investir dans la commission technique mais aussi dans les autres commissions de la FFESSM. Quelles sont les commissions à la FFESSM (2 points) ?

Technique, Apnée ou plongée libre, nage avec palmes ; pêche sous marine, nage en eau vive, tir sur cible, Hockey subaquatique, Orientation, Photo et video, Environnement & biologie, Archéo, Plongée Souterraine, Médiacale et prévention, juridique, PSP

4- Précisez les profondeurs maximales d'évolution pour (2 points)

a- Un baptême d'un enfant de 9 ans

2 m

b- Un baptême d'un enfant de 11 ans

3 m

c- Un baptême d'un enfant de 13 ans

3 m

- d- Un baptême d'un enfant de 15 ans  
6 m
- e- Un enfant en formation plongeur de bronze : 9 ans  
6 m
- f- Un enfant certifié plongeur d'argent: 11 ans  
6 m
- g- Un enfant certifié plongeur d'or : 13 ans  
20 m
- h- Une palanquée de N3 en autonomie sans DP  
40 m

5- Vous êtes DP dans votre club FFESSM (SCA ou associatif). Deux plongeurs PADI souhaitent venir plonger une fois dans votre structure. L'un est DIVE MASTER, l'autre OPEN WATER. (3 points)

a- Sous quelles conditions peuvent-ils plonger chez vous ?

Pour tout plongeur :

Licencié obligatoirement

Adhérence à l'association si association

Prérogative de plongée :

Les diplômes PADI n'ont aucune correspondance dans le code du sport pour leur affecter automatiquement des prérogatives ( et donc de fait pour un club FFESSM sca ou associatif) : on ne dira pas « un openwater » a le droit d'aller à 20 m et un dive master à 40m ( en tout cas, pas en France ou la plongée est régie par le code du sport).

Par contre, à la lecture du carnet de plongée, le DP peut délivrer une aptitude uniquement pour la plongée. Il est obligatoire d'organiser une plongée d'évaluation, il serait donc illogique de délivrer d'aptitude pour une plongée directement en autonomie ou en plongée au-delà de 20m.

b- Écrire la fiche de sécurité correspondant à leur palanquée

Encadrant	E3
Nom prénom du dive master	PE20
Nom prénom de l'open water	PE20 ou PE 12 selon l'expérience
Profondeur prévisionnelle	: 12 m
Temps maximum	50 min

6- Vous réalisez votre check list avant d'embarquer (5 points) :

a- Préciser les équipements minimums de vos palanquées ?

En milieu naturel :

tous : 1 équipement individuel stab/ détendeur/manomètre , 1 parachute par palanquée

Autonome et au-delà de 20m: 1 ordinateur (ou moyen de contrôle ...) + 1 octopus

Encadrants : idem autonome avec 2 premiers étages indépendants

b- Préciser le matériel d'assistance et de secours présent sur les lieux ?

Un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée ;

De l'eau douce potable ;

Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène

Trois masques (grand, moyen, petit) ;

Un masque à haute concentration ;

Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante, avec

manodétendeur,

débit-litre

tuyau de raccordement

Une couverture isothermique ;

Des fiches d'évacuation selon un modèle type

Plan de secours

+

Un bloc d'air

Un jeu de table

Une tablette de notation immergeable

Un moyen de rappel

c- Quelles sont vos obligations d'informations auprès des palanquées ?

Nommer palanquée, Paramètres, décrire le site, plan de secours ( où se trouve l'O2, procédure accidents, rappel des palanquées)

7- EPI - votre président de club vous demande de l'aider à se mettre aux normes (2 points)

a- Obligation de marquage : Quel(s) EPI doi(ven)t être identifié(s) et comment ?

### 2 types de marquage

Marquage CE à la fabrication pour tous les matériels (détendeur, combinaisons, masque, gilet)

Marquage d'un numéro par le club si le numéro de série constructeur n'est pas lisible pour :

- Les masques (EPI-SL) pour toutes les structures prêtant ou louant des masques
- Les détendeurs (EPI) pour les détendeurs prêtés aux salariés à minima .

La FFESSM recommande aussi à tous ses adhérents (SCA ou association) d'identifier :

- Les détendeurs pour tous
- Les gilets
- Les combinaisons

Non concerné :

les blocs de plongées concernés par la réglementation TIV

le matériel personnel

b- Registre des EPI : Quel(s) EPI doi(ven)t être inscrit(s) au registre et inventaire des mentions qui doivent y figurer

Un registre dans le club regroupe les fiches de gestion des EPI prêtés ou loués.

Elles sont conservées 3ans après la mise au rebus

Elles permettent de regrouper la notice constructeur + les fiches de suivis des contrôles et entretiens.

Il ne s'agit pas uniquement d'indiquer les dates d'entretien et leur fréquence prévisionnelle. La précision du mode opératoire d'entretien est souvent un des moyens de montrer le bon entretien.

Il s'agit :

A minima : masque prêtés , détendeur des salariés

Recommandé FFESSM : en plus des autres :

- Les détendeurs pour tous
- Les gilets
- Les combinaisons

NOTA : même si le matériel personnel n'est pas intégré au EPI, le DP doit faire l'objet d'une obligation de prudence et de sécurité. Il peut refuser du matériel personnel en cas de doute d'entretien régulier.